

FMEP  
ZMLP

# Point de situation

2026



## Mot du président



## Ce que la FMEP a obtenu pour vous en 2025

- Rapport d'activité 2024-2025



## Ce que la FMEP traitera pour vous en 2026

- EVAFO – Évaluation des fonctions au sein de l'administration cantonale
- Plans d'action issus du sondage de satisfaction 2024
- Lois sur l'école valaisanne, le secondaire II général et l'enseignement privé
- Budget 2027 de l'Etat du Valais
- Plan quadriennal 2026-2029 de la FMEP



## Les engagements constants de la FMEP pour ses membres

- Politique salariale
- Caisse de prévoyance du Canton du Valais
- Commissions sectorielles de la FMEP



## Avantages pour les membres FMEP

- Avantages sociaux et avantages commerciaux



## Conférence sur l'hyperconnectivité

- 14 avril 2026





## Mot du président

Dans le canton voisin, les derniers mois ont été marqués par des mouvements sociaux: grèves et manifestations se sont multipliées, reflétant des tensions récurrentes autour des réformes en cours. En Valais, la FMEP a choisi une voie complémentaire, fondée sur le dialogue constructif et la patiente négociation. Grâce aussi à notre réseau d'associations, nous entretenons des échanges réguliers avec l'ensemble de nos interlocuteurs, qu'ils soient institutionnels ou paraétatiques.

Cependant, la discréetion indispensable à la démarche de la FMEP pour défendre vos intérêts, si elle garantit une action mesurée et efficace, peut aussi souffrir d'un défaut de visibilité. Une telle approche, moins exposée médiatiquement, risque en effet d'être interprétée, à tort, comme un manque d'initiative ou une forme d'inaction.

Ce «Point de situation» entend ainsi mettre en lumière le travail de votre fédération. Il rappelle les avancées récentes obtenues pour nos conditions de travail, présente les dossiers prioritaires à venir et souligne les avantages concrets auxquels vous avez accès. Il est aussi l'occasion de réaffirmer notre offre de soutien et d'accompagnement.

Je tiens à remercier tous les Présidentes et Présidents d'association pour leur soutien et leur implication dans les commissions sectorielles, ainsi que toute l'équipe du Bureau, toujours très dynamique et efficace. Leur travail est essentiel pour défendre nos valeurs et nos intérêts.

Thomas Progin  
Président FMEP

## La FMEP en chiffres

10 000  
membres



14  
associations

1  
président

1  
Conférence des Présidents  
(composée des présidents d'association)

3  
commissions sectorielles

1  
bureau FMEP, quotidiennement  
à votre service

326  
délégués

487  
personnes qui œuvrent pour vous



# Ce que la FMEP a accompli pour vous en 2025



## Politique salariale de l'Etat

Un renchérissement de 0.6% pour 2025, ainsi qu'un rattrapage de 0.2%.



## Sondage de satisfaction 2024 auprès du personnel de l'administration cantonale et du personnel enseignant

Des axes prioritaires ont été définis par l'Etat du Valais. La FMEP a validé les plans d'action présentés par l'Etat du Valais et a demandé une mise en application rapide de ceux-ci.



## Budget 2026 de l'Etat du Valais

Un réajustement des recettes entre budgets et comptes a été effectué et des nouveaux postes pour l'administration ont été proposés. Deux demandes que la FMEP a sollicitées depuis longtemps.



## Amélioration de l'efficience au sein de l'administration cantonale «EfficiencyPlus»

Le Conseil d'Etat a commandité un audit externe afin d'améliorer son efficience. Le temps ainsi dégagé devrait permettre d'absorber l'augmentation des missions du Canton. La FMEP s'investit pour que l'amélioration de l'efficience au sein de l'Etat soit rapidement concrétisée et qu'elle permette de diminuer le stress au travail et alléger les tâches du personnel.



## La nouvelle OIPG est en vigueur

Grâce au partenariat entre la FMEP et l'Etat du Valais, la nouvelle Ordonnance sur l'indemnisation de la perte de gain en cas de maladie et d'accident non professionnel (OIPG) est entrée en vigueur.

Pour plus de détails,  
prenez connaissance  
du rapport d'activité 2024-2025  
de la FMEP





# Ce que la FMEP traitera pour vous en 2026



## EVAFO - Évaluation des fonctions au sein de l'administration cantonale

Le projet EVAFO avance sous la supervision du Comité de pilotage (COPIL), au sein duquel la FMEP participe activement. Le mandat d'accompagnement ayant été attribué à une entreprise spécialisée, les évaluations ont débuté en janvier 2026 selon un calendrier précis, validé par le COPIL. Elles sont menées au moyen de questionnaires et d'entretiens concernant les fonctions de référence et les titulaires préalablement définis. **La FMEP s'engage à suivre de près toute la phase d'évaluation.**



## Plans d'action issus du sondage de satisfaction 2024

À la suite du sondage de satisfaction réalisé en 2024 auprès du personnel administratif et enseignant, la FMEP a demandé que des mesures concrètes soient mises en place pour répondre aux axes prioritaires fixés par l'Etat du Valais. Des plans d'action ont ainsi été élaborés et validés.

**Pour le personnel enseignant:** il s'agira d'effectuer un état des lieux en matière de santé et de sécurité au travail, de proposer un concept MSST et de renforcer l'accompagnement de la stratégie numérique.

**Pour l'administration:** il est prévu d'analyser les raisons et sources de la charge de travail, d'examiner les mesures d'allègement, de proposer des mesures pour diminuer le stress au travail, de proposer des mesures de formation et de soutien en relation avec l'utilisation de l'IA et de développer des actions en lien avec la prévention des risques professionnels. **La FMEP suivra attentivement la mise en œuvre de ces mesures par l'Etat du Valais.**



## Lois sur l'école valaisanne, le secondaire II général et l'enseignement privé

En 2025, le Département de l'économie et de la formation a mis en consultation les avant-projets de lois concernant l'école valaisanne, le secondaire II général et l'enseignement privé. L'objectif du Chef de département est de présenter ces trois lois en première lecture lors de la session du Grand Conseil de mars 2026. **La FMEP, avec ses associations professionnelles concernées, suivront les débats au Grand Conseil et resteront attentives aux suites qui leur seront réservées.**



## Budget 2027 de l'Etat du Valais

À la suite de motions urgentes déposées en session de février 2025, l'article 19a de la loi fixant le traitement du personnel de l'Etat du Valais a été modifié : le calcul de l'IPC ne se fera plus en décembre mais en mars de chaque année afin de fixer le renchérissement lors du traitement annuel du budget par le Grand Conseil. **La FMEP, satisfaite de ce compromis auquel elle a participé, veillera à sa juste application pour 2027 en incitant le Conseil d'Etat à rester un employeur responsable et attractif.** Il s'agira aussi de le soutenir dans sa volonté de réduire le stress des employés en engageant du personnel supplémentaire.



## Plan quadriennal 2026-2029 de la FMEP

Le plan quadriennal 2026-2029 est entré en vigueur. Il a été adapté à la nouvelle structure de la FMEP. Les Commissions sectorielles (1. Administration-Justice-Police, 2. Enseignement, 3. Paraétatique) traiteront prioritairement des dossiers comme : les indemnités et frais – l'harmonisation des statuts, ordonnances et directives entre les services de l'Etat – l'application des axes prioritaires identifiés dans le sondage de satisfaction – les cahiers des charges spécifiques du personnel enseignant – les débats parlementaires autour des nouvelles lois sur les écoles – les indemnités journalières maladie et les droits sociaux au sein du secteur paraétatique.



# Les engagements constants de la FMEP pour ses membres



## Politique salariale

Chaque année, la FMEP s'engage pour défendre l'attribution du renchérissement pour le personnel de l'Etat du Valais et du secteur paraétatique. Ces trois dernières années, les compensations du renchérissement obtenues ont été de 2,8%, 1,5% et 0,8%. Pour 2026, le Grand Conseil a réduit le renchérissement proposé à 0,3% selon le budget accepté. Deux jours chômés pour l'administration ont également été acceptés par le Conseil d'Etat. **La FMEP est satisfaite des mesures obtenues pour l'ensemble du personnel de l'Etat du Valais.**



## Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CPVAL a modifié ses conditions réglementaires relatives aux prestations des survivants en introduisant une rente de concubin et en adaptant les conditions d'octroi du capital-décès pour un assuré actif. Face aux nombreuses réactions de nos membres assurés, la FMEP a mandaté un avis de droit, qui a permis de réévaluer la pertinence de cette modification concernant les prestations de survivants. La CPVAL a finalement décidé de réintroduire les frères et sœurs, ainsi que les parents comme bénéficiaires d'un capital-décès. Toutefois, le capital-décès des bénéficiaires sera limité aux rachats effectués par l'assuré auprès de la caisse. **La FMEP se félicite de cette collaboration constructive avec la direction de CPVAL, qui lui permet d'exprimer son point de vue via les représentants des employés et surtout d'être entendue.**



## Commissions sectorielles de la FMEP

### Administration-justice-police

Les travaux ont porté notamment sur la revalorisation des indemnités et frais accordés à la fonction publique, sujet actuellement en discussion avec le Service des ressources humaines. La commission suit également attentivement les plans d'action découlant du sondage de satisfaction 2024. Elle a par ailleurs pris position sur plusieurs consultations importantes: plan de travail de l'administration cantonale pour 2026, programme «EfficiencyPlus» et modifications légales concernant le personnel de l'Etat.

### Enseignement

Deux thèmes majeurs ont marqué 2025 – les cahiers des charges pour tous les degrés – l'administration et l'organisation du temps de travail. Après la mise en vigueur des cahiers des charges généraux à la rentrée scolaire 2025/2026, les travaux se poursuivent pour les cahiers des charges spécifiques. Concernant le temps de travail, plusieurs enjeux restent à clarifier, notamment l'engagement au 1<sup>er</sup> août plutôt qu'au 1<sup>er</sup> septembre, l'annualisation du temps de travail et le nombre d'heures correspondant à un taux de 100% selon les degrés.

### Paraétatique

En 2025, trois axes prioritaires ont été retenus, notamment: les indemnités journalières maladie et accident, dans une optique d'harmonisation des couvertures et des primes; l'accès à une formation continue adaptée aux réalités du terrain avec un financement renforcé de l'employeur; les droits sociaux liés à la parentalité au sein des institutions paraétatiques, également dans une logique d'harmonisation. Les analyses et travaux en lien avec ces thématiques se poursuivront en 2026.



# Vos avantages membre



## Prestations sociales

La FMEP a pour principal but la défense transversale de vos intérêts sociaux, moraux, professionnels et matériels. En ce sens, votre faîtière propose différentes prestations comme l'**assistance juridique**, un **fonds de secours**, un contrat collectif pour votre **couverture salariale en cas de maladie pour les contrats de durée déterminée (CDD)**, ainsi que divers avantages commerciaux.



## La FMEP vous accompagne en cas de difficultés professionnelles

Elle vous propose un **accompagnement confidentiel et adapté à vos besoins**, qui vous offre :

- une écoute active et bienveillante,
- un soutien neutre et impartial,
- des renseignements sur les possibilités d'action selon votre préoccupation, ainsi que l'accompagnement qui en découle.



## Près de 150 membres en bénéficient chaque année.

En fonction des problématiques, la FMEP dispose également d'une **assistance juridique**, qui a pour but d'accompagner ses membres dans leurs procédures pénales.



## Quelques exemples d'avantages commerciaux

- Réduction dans certains **restaurants**
- Conseil et suivi financier personnalisé
- Rabais sur les primes **d'assurance** jusqu'à 25%
- Réduction sur les **taux hypothécaires**
- Économie sur un abonnement **mobile** ou auprès de fitness
- Rabais sur des offres de **loisirs**
- Rabais sur l'achat d'un **véhicule**
- Rabais sur le **carburant**

## Plus de 50 partenaires vous proposent des offres avantageuses

RENDEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE MEMBRE DU SITE FMEP.CH.



- **Véhicules :** KIA, Volkswagen, Citroën, Opel, DS Automobiles, Peugeot, Leapmotor
- **Alimentaire :** Tapas Visp

Découvrez vos nombreux avantages FMEP!

[www.fmepl.ch](http://www.fmepl.ch)



Encouragez vos nouveaux collègues à rejoindre la FMEP!

Ensemble, nous irons plus loin!



## Conférence

La FMEP organise pour vous des événements ou conférences.



En savoir plus: [fmep.ch/news](http://fmep.ch/news)



INSCRIPTION



## Quelques liens utiles

CPVAL: calculez vos rentes en accédant au « Portail des assurés »

[www.cpval.ch/portail-assures/](http://www.cpval.ch/portail-assures/)

Caisse de compensation, AVS

[www.avsvaais.ch](http://www.avsvaais.ch)

Allocations familiales

[www.civafvs.ch](http://www.civafvs.ch)

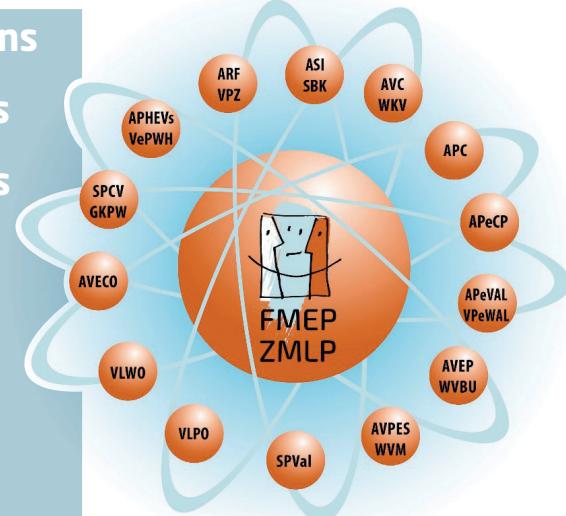
Offre spéciale de la Croix-Rouge Valais pour la garde d'enfants malades ou accidentés à domicile



## Les 14 associations de la FMEP

Trois Commissions sectorielles représentant les 13 associations professionnelles actives

- Commission administration, justice et police (3 associations)
- Commission enseignement (6 associations)
- Commission paraétabatique (4 associations)



1 association des membres retraités de la FMEP



Annoncez votre changement d'adresse au bureau de la FMEP!

FMEP

Rue Pré-Fleur 9  
CP 247  
1951 Sion

027 323 40 43  
[info@fmep.ch](mailto:info@fmep.ch)  
[fmep.ch](http://fmep.ch)

Restez informés

